

Consignes et gestes barrières à destination des assistants maternels exerçant à domicile ou en MAM

Version au 4 mai 2020

1. Arrivée et départ des enfants :

- Organiser l'accueil de l'enfant à l'extérieur du domicile (portail, jardin, perron, palier).
- Informer, formaliser et appliquer la distanciation physique avec les parents (1 m minimum).
- Accueil de l'enfant : l'accueil doit être individualisé. Dès l'arrivée, l'enfant se lave les mains (à partir de 12 mois). L'enfant retire ensuite son vêtement haut d'extérieur et se lave à nouveau les mains avec l'assistant maternel. Stocker le sac de change dans un endroit isolé.
- L'assistant maternel conserve à son domicile un exemplaire de doudou, tétine et un change complet. S'organiser avec les parents pour cela (prévoir ces objets et vêtements en double).

Faciliter les temps d'accueil parents/enfants : définir avec les parents des horaires, afin d'éviter tout regroupement et temps d'attente.

Définir également la distanciation à instaurer avec les membres de votre famille présents à votre domicile.

2. Mesures barrières pour l'assistant maternel :

- **Lavage des mains**

- Ne pas se toucher le visage, le nez, les yeux, la bouche avec les mains.
Penser à retirer bracelets, bagues, colliers, boucles d'oreilles.
Adopter une tenue professionnelle de l'AM : un vêtement dédié à l'accueil des enfants sera lavé et changé chaque jour d'accueil.
- Tousser et se moucher dans son coude. Utiliser des mouchoirs en papier jetables. Jeter les mouchoirs souillés dans une poubelle fermée.

Le lavage des mains de l'assistant maternel :

- Quand ?
Avant et après l'accueil de l'enfant,
Avant et après les gestes de puériculture (changes, préparation d'un biberon,...),
Après avoir éternué ou s'être mouché,
Avant et après le passage aux WC,
Avant et après les repas.
- Comment ?
De préférence à l'eau tiède et au savon pour vous et l'enfant
(Frictionner au moins une minute, bien rincer, essuyez-vous avec un essuie-main qui vous est réservé).

! A distance d'un point d'eau, vous pouvez utiliser du gel hydro alcoolique

Le gel peut être facile à utiliser durant votre pratique professionnelle (durant les activités avec les enfants, ou avant et après un soin). Ne jamais mettre du gel HA sur les mains des enfants ; l'usage en est réservé à l'adulte.

N'oubliez pas :

Dans les MAM, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées.

3. Faut-il porter un masque ?

Les assistants maternels ne doivent pas porter de masques chirurgicaux ou FFP2, car ils sont réservés aux professionnels dédiés à la réalisation de soins.

En revanche, il existe pour l'ensemble des professionnels ayant un contact régulier avec le public une catégorie de masques non sanitaires, alternatifs, réutilisables.

A ce stade, l'utilisation de ces masques alternatifs est vivement recommandée par le Ministère de la Santé, pour les professionnels de l'accueil de jeunes enfants. Les assistants maternels pourraient ainsi être amenés à en utiliser dans le cadre du déconfinement progressif.

Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.

4. Hygiène du domicile

Important :

Nous vous recommandons de préférence, l'usage de chiffonnettes en micro fibre lavables à 60° avec spray nettoyant pour les petites surfaces.

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers détergents usuels et/ou désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif ou avec un produit virucide.
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels.
- Porter une attention particulière aux jouets qui peuvent être mis à la bouche.
- Ne pas oublier la désinfection quotidienne du plan de change, des chaises hautes, des tables, des chaises, des lits et mobiliers permanents.
- Veiller à la désinfection des poignées de porte et des interrupteurs deux fois par jour.
- Changer le linge tous les jours (bavoirs, gants, et serviettes individuelles). Changer le linge de lit des enfants toutes les semaines (turbulette, draps housse). Chaque enfant accueilli a son propre lit. Disposer le linge sale dans un sac fermé. Ne pas oublier le nettoyage des tapis d'éveil toutes les semaines.
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.

N'oubliez pas :

Aérer régulièrement toutes les pièces du domicile ou de la MAM matin et soir. Aérer dans la journée les espaces non utilisés (ex : salle d'activité durant les temps de sieste).

5. Organisation des repas

- Renforcer le lavage des mains avant et après
- Individualiser pour chaque enfant son assiette, verres, couverts.
- Renforcer le lavage des ustensiles et vaisselles à la main ou au lave-vaisselle à 60°. Penser à désinfecter les façades (réfrigérateur et lave-vaisselle).

6. Organisation des activités

- Structurer les espaces pour réduire les regroupements et les contacts entre les enfants.
- Ne pas organiser de regroupement d'enfants avec d'autres assistantes maternelles à l'extérieur.
- Attribuer des bacs de jouets par âge. Privilégier les jouets lavables. Retirer les peluches.
- Laver les jouets au savon ou au lave-vaisselle très régulièrement.
- Profiter de votre jardin sécurisé avec les enfants. Installer des tapis de jeux pour les plus jeunes.

Soyez attentif aux symptômes du COVID 19 chez les enfants que vous accueillez :

Chez les enfants, la fièvre est souvent le seul signe (plus de 38°C). Il peut y avoir également de la toux et des difficultés respiratoires. En cas de symptômes, vous devez avertir immédiatement les parents pour qu'ils reprennent leur enfant et contactent leur médecin assurant le suivi habituel de l'enfant. En cas d'urgence, contacter le 15

Autres informations utiles

Retrouvez les recommandations du Ministère de la Santé pour les modes de garde (dernière version du 01/04/2020) :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes_accueil-0_3ans.

Retrouvez toutes les informations Covid19 / Assistants maternels sur le portail AM28

<https://assmat28.eurelien.fr>

Les services de PMI du Département restent à votre écoute :

Dreux : 02 37 65 82 66

Chartres 1 : 02 37 20 14 72

Chartres 2 : 02 37 23 52 21/22

Chartres 3 : 02 37 20 14 86

Chartres 4 : 02 37 23 52 20/28

Châteaudun : 02 37 44 55 70

Nogent-Le-Rotrou : 02 37 53 57 31